



## Résumé du conseil de la MRC du Fjord-du-Saguenay

### Résumé de la séance du conseil du 9 juin 2020 qui s'est tenue à huis clos par visioconférence

- Le conseil accepte que la présente séance du conseil de la MRC du Fjord-du-Saguenay du 9 juin 2020 soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence et accepte de procéder à l'enregistrement audio de la séance du conseil et à la publication de l'enregistrement sur le site Internet de la MRC du Fjord-du-Saguenay tel que l'exige l'arrêté 2020-029 du 26 avril 2020.

### AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

- Le conseil adopte le document qui indique la nature des modifications qu'une municipalité doit apporter à son plan d'urbanisme et à ses règlements d'urbanisme pour tenir compte de la modification du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC par le règlement 18-387.
- Le règlement numéro 19-405 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC du Fjord-du-Saguenay ayant pour objet de permettre certains usages en lien avec l'agriculture et le Plan de développement de la zone agricole et d'encadrer certains usages non agricoles dans la zone agricole est adopté.
- Le conseil convient de remplacer l'assemblée de consultation publique prévue pour le règlement numéro 20-416 par une consultation écrite qui se tiendra selon les directives du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec.
- Les élus adoptent un projet de règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC du Fjord-du-Saguenay et ayant pour objet d'agrandir l'affectation agroforestière à même l'affectation agricole dynamique dans la municipalité de Bégin.
- La plateforme bioalimentaire boréale Solidar sera avisée que la MRC du Fjord-du-Saguenay bonifiera de 10 000 \$ sa contribution au projet pour l'année 3 de son engagement financier.
- Le conseil adopte l'avis régional comme avis de la MRC du Fjord-du-Saguenay sur le projet pilote en aménagement du territoire.
- Le conseil appuie la demande soumise par le ministère des Transports à la CPTAQ concernant une demande d'utilisation à une fin autre que l'agriculture en zone agricole permanente pour les lots 5 420 123 et 5 510 207 du cadastre du Québec, représentant une superficie d'environ 0,3080 hectare afin de procéder à des travaux de reconstruction du pont Benjamin situé à la limite de la ville de Saguenay (route des Sillons) et de la ville de Saint-Honoré (chemin Benjamin), puisque cette demande a été jugée conforme au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC du Fjord-du-Saguenay ainsi qu'à son document complémentaire et répond aux objectifs de l'article 62 de la LPTAA. Le conseil demandera que le ministère fasse les efforts requis afin de réduire au minimum le temps de rétention de la servitude de travail temporaire et dédommage les producteurs agricoles en cause pour les inconvénients occasionnés par la fermeture du pont et de l'obligation d'effectuer un détour de plusieurs kilomètres avec la machinerie notamment lors de la période des semences ainsi que lors des récoltes.

- Le conseil appuie la demande soumise par la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget à la CPTAQ concernant une demande d'exclusion (environ 1 hectare) en plus de l'acquisition d'une servitude pour l'accès au site et la mise en place des conduites requises (environ 0,77 hectare) sur le lot 5 683 535 afin de procéder à des travaux d'implantation de nouvelles installations d'épuration des eaux usées, puisque cette demande a été jugée conforme au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC ainsi qu'à son document complémentaire. Le conseil recommande de compenser les pertes de sols agricoles envers le propriétaire par l'ajout d'une superficie d'environ 2,24 hectares à la propriété, à des conditions équivalentes au niveau du potentiel agricole (drainage, fertilité et ph du sol), ceci confirmé par un rapport agronomique.

## CULTURE ET PATRIMOINE

- Les élus acceptent de prolonger d'une année l'Entente de partenariat territorial en lien avec la collectivité du Saguenay-Lac-Saint-Jean survenue en juin 2017 et acceptent que l'engagement de la MRC du Fjord-du-Saguenay soit aux mêmes conditions notamment en accordant une contribution financière de 15 000 \$ pour l'année 2020 et que les sommes seront prises dans l'enveloppe du volet régional de la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie (Fonds région ruralité - volet II).
- Un montant de 1 110 \$ sera versé au Conseil des arts de Saguenay équivalent aux dépenses encourues pour la tenue du comité de sélection le 13 mai 2020 dans le cadre du Programme de soutien à la recherche-crédation. De plus, le conseil accorde grâce à ce Programme et en collaboration avec le Conseil des arts de Saguenay une somme de 7 000 \$ aux candidats retenus. Le nom des lauréats sera dévoilé lorsque la remise des prix aura lieu.
- Il est convenu que le montant de 11 340 \$ prévu à l'action 1.6 du menu de l'Entente de développement culturel soit divisé sous forme d'aide financière entre les municipalités qui présentent des activités dans le cadre de la 24<sup>e</sup> édition des Journées de la culture les 25, 26 et 27 septembre 2020.

## SÉCURITÉ INCENDIE

- Le conseil abroge la résolution C-20-119 adoptée au conseil du 15 avril dernier et autorise l'achat des équipements suivants dans le cadre de l'Entente intermunicipale d'achat commun et de gestion de matériel et d'équipement en sécurité civile :

Équipement	Adresse	Coût
Système d'alerte à la population	CITAM 14200, boulevard Lacroix, CP 83 Saint-Georges de Beauce (Québec) G5Y 5C4	20 142 \$
Application mobile	Priorité StratJ CP 111, siège social Sainte-Catherine (Québec) J5C 1A1	16 511 \$
Valise CCMU	Application mobile Priorité StratJ CP 111, siège social Sainte-Catherine (Québec) J5C 1A1	33 795 \$

La directrice générale et secrétaire-trésorière de la MRC est également autorisé à procéder aux achats de biens et services selon les recommandations du comité et des dispositions de l'entente pour une valeur approximative de 125 500 \$.

## GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

- La directrice générale et secrétaire-trésorière de la MRC est autorisée à signer les ententes intermunicipales relatives aux services d'écocentre avec les municipalités de Bégin et de Saint-Charles-de-Bourget.
- Le conseil autorise le lancement d'un appel d'offres public pour le service de la collecte, de transport et de valorisation des boues de fosse septique sur l'ensemble du territoire municipal selon les modalités du devis d'appel d'offres préparé à cet effet.

## TERRES PUBLIQUES INTRAMUNICIPALES

- Il est convenu que les attributions de volumes de bois sur les terres publiques intramunicipales pour les saisons 2020-2021 à 2022-2023 sont les suivantes :

Bénéficiaire	Résineux (m <sup>3</sup> /an)	Feuillus (m <sup>3</sup> /an)	Total (m <sup>3</sup> /an)
Corporation d'aménagement intégré des ressources de Bégin	697	749	1 446
Développement Falardeau	2 178	793	2 971
Corporation de mise en valeur de la forêt de Ferland-et-Boilleau	10 381	11 039	21 419
Commission de développement de Larouche	899	364	1 262
Société Ambroisienne de développement économique	311	48	359
Société de développement économique, communautaire et touristique de Sainte-Rose-du-Nord (SDECT)	214	324	538
Société de développement de l'Anse-aux-Foins inc.	1 117	1 521	2 638
<b>Total</b>	<b>15 797</b>	<b>14 838</b>	<b>30 635</b>

## TERRITOIRES NON ORGANISÉS

- Le conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière de la MRC du Fjord-du-Saguenay à signer une entente pour la gestion et les opérations du site historique de la pointe de Bardsville avec l'Association de la rivière Sainte-Marguerite, incluant la remise à niveau des bâtiments, l'entretien, la surveillance et la location pour la saison 2020. Il est convenu que le budget maximum accordé à l'Association de la rivière Sainte-Marguerite pour la gestion du site est d'un maximum de 35 000 \$ et que les revenus de location sont partagés entre la MRC et l'Association selon la proportion suivante :

Association de la rivière Sainte-Marguerite	50 %
MRC du Fjord-du-Saguenay	50 %

- Un mandat est octroyé à la firme Synergie pour la réalisation d'une planification stratégique marketing pour le site historique de la pointe de Bardsville au montant de 20 820 \$ plus les taxes.
- Le conseil octroie à PG Solutions la vente des licences nécessaires au fonctionnement des ToughPad des territoires non organisés (TNO), de même que l'installation et du contrat d'entretien et soutien pour la somme de 29 911,00 \$.

- Le conseil accepte de réserver une aide financière pour les projets suivants présentés dans le cadre du Programme 1 - Gestion des déchets de la Politique d'aide financière applicable aux territoires non organisés de la MRC du Fjord-du-Saguenay, saison 2020 :

N <sup>o</sup> d'association	Association	Projet	Total
R16A	Club Château Richer inc.	Transfert du montant disponible à l'Association de chasse et pêche Martin-Pêcheur	399 \$
<b>Total</b>			<b>399 \$</b>

- Le conseil accepte de réserver une aide financière pour les projets suivants présentés dans le cadre du Programme 2 - Maintien et développement des acquis de la Politique d'aide financière applicable aux territoires non organisés de la MRC du Fjord-du-Saguenay, saison 2020 :

N <sup>o</sup> d'association	Association	Projet	Total
R16	Regroupement des villégiateurs de la rivière Portneuf	Entretien des chemins de la zone R16	14 077 \$
R21	Association du lac Lamothe – Est	Épandage de gravier, nettoyage de fossés et nivelage	7 743 \$
R21A	Association du lac Brûlé	Consolidation du chemin de 4 km se rendant au lac Brûlé	1 577 \$
R23C	Association de conservation du Pipmuacan inc.	Nivelage et entretien de la route	10 719 \$
<b>Total</b>			<b>34 116 \$</b>

- Les élus conviennent de participer au financement des opérations d'entretien du sentier régional de motoneige no 23 pour un montant de 15 000 \$ pour l'hiver 2019-2020.
- La directrice générale et secrétaire-trésorière de la MRC du Fjord-du-Saguenay est autorisée à payer au ministre des Finances du Québec, pour les services rendus par la Sûreté du Québec sur les territoires non organisés (TNO) de la MRC, la facture numéro 103437, datée du 26 mars 2020 couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020 de 460 711 \$ payable en deux (2) versements, soit un premier versement avant le 30 septembre de 230 355 \$ et un deuxième versement avant le 1<sup>er</sup> décembre de 230 356 \$.
- Une demande sera faite à la SÉPAQ pour qu'elle poursuive sa participation financière pour l'entretien des cinq sommets sur les monts Valin pour les prochaines années. Une intervention sera également demandée auprès de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et ministre responsable de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean.
- Les personnes suivantes sont nommées à titre de fonctionnaires désignés afin d'appliquer les différentes dispositions des règlements (avis écrit, avis d'infraction, constat d'infraction, contravention et amende, recommandation au conseil, etc.) ou toutes autres dispositions en vertu de l'Entente de délégation de la gestion foncière et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État et de la Convention de gestion territoriale ainsi que tous les règlements adoptés en vertu de ces ententes : M. Martin St-Gelais, inspecteur en bâtiment, M<sup>me</sup> Julie Desmarais, technicienne en gestion foncière, M. Jérôme Duchesne, technicien en gestion foncière et M<sup>me</sup> Catherine Goderre, technicienne en gestion foncière.

## DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- L'ensemble des recommandations du comité d'investissement en développement économique (CIDE) de la MRC qui ont été proposées lors de la réunion du 28 mai 2020 est entériné et les sommes nécessaires à l'octroi des subventions seront prises à même le budget 2020 du Service de développement économique.

- Le conseil appuie le Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2020-2023 de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay.
- Les élus adoptent le rapport d'activités couvrant la période du 1<sup>er</sup> avril 2019 au 31 mars 2020 faisant état de l'utilisation des sommes en provenance du Fonds de développement des territoires (FDT) et des résultats atteints.
- Les projets suivants sont acceptés dans le cadre de la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie :

### Projets locaux

Municipalité	Organisme	Projet	Aide recommandée	Condition
L'Anse-Saint-Jean	Les Aînés de l'Anse	Pavillon de jardin	2 000,00 \$	
L'Anse-Saint-Jean	Centre communautaire la Petite École	Bonification de l'offre de service de garde de L'Anse-Saint-Jean	3 500,00 \$	
Petit-Saguenay	OTJ Petit-Saguenay	Amélioration des équipements- Aréna Roberto-Lavoie	19 917,00 \$	
Petit-Saguenay	Comité de développement de Petit-Saguenay	Étude du Quai	15 000,00 \$	Doit obtenir au préalable des avis favorables de Pêches et Océans Canada et Parcs Canada sur le projet de marina
Petit-Saguenay	Fabrique Petit-Saguenay	Réfection du parvis de l'église	19 314,00 \$	
Petit Saguenay	CDE de Petit-Saguenay	Achat d'équipement – Casse-Croûte du Vieux Collège	21 234,31 \$	
Petit-Saguenay	Municipalité de Petit-Saguenay	Plan d'aménagement pour le cœur du village	22 000,00 \$	
Rivière-Éternité	Municipalité de Rivière-Éternité	Le parc des artistes	20 000,00 \$	
Rivière-Éternité	Municipalité de Rivière-Éternité	Ma bibliothèque à moi	32 000,00 \$	
Rivière-Éternité	Municipalité de Rivière-Éternité	Réaménagement centre communautaire et loisirs	20 000,00 \$	
Saint-David-de-Falardeau	Municipalité de Saint-David-de-Falardeau	Domaine des Pins – réfection de l'isolation	6 126,73 \$	
Saint-David-de-Falardeau	Municipalité de Saint-David-de-Falardeau	Accueil Camping municipal	16 667,26 \$	
Saint-David-de-Falardeau	Développement Falardeau	Ciné-Parc	66 735,00 \$	
Saint-David-de-Falardeau	Municipalité de Saint-David-de-Falardeau	Amélioration du terrain de balle et des gradins	10 441,01 \$	
Saint-Félix-d'Otis	Municipalité de Saint-Félix-d'Otis	Espace communautaire et équipement projet plein air	200 000,00 \$	

Saint-Honoré	Ville de Saint-Honoré	Amélioration et aménagement d'infrastructures récréatives	100 000,00 \$	
<b>Total</b>			<b>574 935,31 \$</b>	

### Projet d'envergure

Municipalité	Organisme	Projet	Aide recommandée	Condition
Petit-Saguenay	Village-Vacances Petit-Saguenay	Piscine : Plan de baignade d'ambiance accès flottant et au fjord	27 500,00 \$	Conditionnel à la confirmation du montage financier
<b>Total</b>			<b>27 500,00 \$</b>	

- Le conseil accorde un délai jusqu'au 31 décembre 2020 pour la réalisation des projets suivants et la production des rapports d'activités :

Promoteur	Projet	Aide accordée	Résolution	Date du conseil
Municipalité de Ferland-et-Boilleau	Espace nourricier	3 200 \$	C-19-199	11 juin 2019
Comité famille de Ferland-et-Boilleau	Activité septembre	1 800 \$	C-19-295	3 octobre 2019
Club quad du Fjord	Sentier quad Ferland-et-Boilleau	10 000 \$	C-19-295	3 octobre 2019
Municipalité de Ferland-et-Boilleau	Panneau d'affichage numérique	10 000 \$	C-20-20	14 janvier 2020

- Les élus modifient la Politique d'aide financière pour l'acquisition et l'installation de bornes de recharge électrique afin qu'elle soit en vigueur jusqu'au 31 décembre 2020, étant entendu que tous les autres éléments restent les mêmes.
- Le conseil délègue M. Gérald Savard, préfet de la MRC du Fjord-du-Saguenay ainsi que M<sup>me</sup> Catherine Morissette, mairesse de Saint-David-de-Falardeau, afin de représenter la MRC du Fjord-du-Saguenay lors de la 24<sup>e</sup> assemblée générale annuelle de l'Agence de mise en valeur des forêts privées du Saguenay qui aura lieu le 19 juin prochain.
- Le conseil convient de présenter une demande d'aide financière au démarrage pour l'élaboration d'un plan d'intervention en infrastructure routière locale (PIIRL) au ministère des Transports du Québec (MTQ).
- Un contrat est octroyé à l'entreprise Enseignes ESM pour la réalisation et l'impression de 5 affiches au coût de 1 463,00 \$, plus les taxes applicables, par affiche, lesquelles seront installées aux endroits suivants:
  - ⇒ Accès à la MRC par le chemin Chute-des-Passes;
  - ⇒ Accès à la zec du Lac-de-la-Boiteuse à partir de Bégin;
  - ⇒ Accès à la route R-0253 à partir de Saint-David-de-Falardeau;
  - ⇒ Accès à la route du Bras-Louis à partir de Saint-David-de-Falardeau;
  - ⇒ Accès à la route R-0200 à partir de Saint-Fulgence.